



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

AFFICHEE LE :

21/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

28/03/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L’ASSOCIATION "BANDE DE SAUVAGES"

DELIBERATION N° **DELIB-2024-026**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

L'association « Bande de Sauvages » a été créée en 2012 à Caen et a géré depuis plusieurs lieux (Café Sauvage, Restaurant Sauvages sur un Plateau, Free Shop – magasin libre et gratuit...), initié des activités ambulantes (four à pizza, livraison de bières en bateaux, corvées chez les producteurs...) et s'est spécialisée dans des activités autour de l'alimentation durable avec un service de petite restauration mobile, des ateliers cuisines ou des animations pour tous les publics de la fourche à la fourchette.

Leur projet de restaurant participatif dans le quartier de la Grâce de Dieu à Caen s'est terminé en décembre 2022 par la fin du bail de leurs locaux. Ils ont répondu ce même mois à l'appel à projet de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire lancé par la ville de Mondeville et se sont vus attribuer dans ce cadre une travée des SHEDS et des bureaux dans l'ancien Hôtel de ville. Ils ont pu ainsi se restructurer après la fin de leur restaurant et poursuivre d'autres activités.

La ville cherchait de son côté à revitaliser l'espace de la Vallée Barrey pour offrir un nouveau lieu de vie dans ce quartier. Elle a ainsi proposé à Bande de Sauvages de s'y installer pour gérer un café associatif en lien avec les habitants, notamment les conseillers de quartiers.

Le Conseil municipal du 20 septembre 2023 a ainsi autorisé la mise à disposition de ce lieu à l'association qui a commencé à l'occuper et à y organiser des événements (Halloween, galette des rois, accueil des vœux de la ville,...).

Désormais, il convient de définir les modalités de soutien durable de la ville à travers une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui liste les engagements de l'association et ceux de la ville, notamment son soutien financier.

Ainsi, Bande de Sauvages se voit confier la responsabilité du lieu. L'association doit proposer un calendrier d'animations diverses, avec le souci de les proposer au plus grand nombre. Elle s'engage aussi à accueillir des animations des centres de loisirs et du service jeunesse et à participer à différents temps forts de la ville. Enfin, elle doit mettre en place une mini-ferme autour de ce lieu qui accueille déjà l'éco-pâturage depuis deux ans.

En contrepartie, il est proposé que la ville lui attribue une subvention de 27000 euros, versée par tiers durant trois ans.

Ces éléments sont l'objet de la convention ci-jointe.

Ainsi,

Vu le projet de convention joint en annexe à la présente délibération,

Après consultation de la commission Emploi, Solidarités, Économie sociale et solidaire et Logement du 19 mars 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Bande de Sauvages joint en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT